

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 14 septembre 2021**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Diane Boyer, Denise Bergeron et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

- 2021-09-301    SUJET :    OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de septembre 2021 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.
- 2021-09-302    SUJET :    DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2021 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver ledit procès-verbal.
- 2021-09-303    SUJET :    DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2021-09)
- 2021-09-304    SUJET :    DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2021

## VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'août 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2021-09-305 SUJET : RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DÉCÈS OU MUTILATION ACCIDENTELLE (DMA) AVEC SSQ GROUPE FINANCIER POUR LES POMPIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET BRIGADIERS SCOLAIRES (1LW55) ET POUR LES EMPLOYÉS PERMANENTS (1LW65)

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires (1LW55) avec SSQ Groupe financier viendra à terme le 30 septembre 2021 ;

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents (1LW65) avec SSQ Groupe financier viendra à terme le 30 septembre 2021, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires avec SSQ Groupe financier (1LW55) pour une année, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022.

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents avec SSQ Groupe financier (1LW65) pour une année, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022.

2021-09-306 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-128 – NOMINATION DE MONSIEUR LUC JOLLET ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant la résolution numéro 2021-04-128 – *Nomination de monsieur Luc Jollet et autorisation de signature du contrat de travail*, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2021-04-128 – *Nomination de monsieur Luc Jollet et autorisation de signature du contrat de travail*, pour changer les mots « technicien informatique » par les mots « Chef de division – Technologie de l'information ».

2021-09-307 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRES DANGEREUSES – HAZMAT – ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

## VILLE DE PINCOURT

Considérant les obligations et exigences contenues à la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q. c. S-3.4) ;

Considérant l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situations d'urgence signées par les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en 2009, laquelle est toujours en vigueur ;

Considérant les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par l'autorité régionale en juin 2010 et plus particulièrement l'objectif n° 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques ;

Considérant la résolution 2015-05-180 autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale d'une durée de 5 ans établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) ;

Considérant que l'entente a été en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019 ;

Considérant que l'intervenante, malgré l'expiration de l'entente, a continué à fournir suivant les termes et conditions prévus à celle-ci, les services spécialisés en matières dangereuses aux municipalités requérantes de manière continue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Considérant que la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie en voie d'adoption par l'autorité régionale réitère l'objectif no 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques ;

Considérant qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de renouveler l'entente spécialisée en matière dangereuse ;

Considérant les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et aux articles 569 à 578 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente permettant l'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie ;

Considérant que le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion est actuellement le seul service sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doté d'équipes spécialisées pour les interventions en présence de matières dangereuses (HAZMAT) ;

Considérant qu'il y a lieu de proposer aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de renouveler, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'entente par laquelle la Ville intervenante, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, s'engage à fournir sur demande de celles-ci les ressources humaines et matérielles qu'elle a à sa disposition pour répondre à toutes demande d'assistance concernant les cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses ;

Considérant que cette entente est établie selon un partage des coûts équitable pour financer cette spécialité, le tout suivant un calcul basé sur la population, le territoire et la richesse foncière uniformisée des 19 municipalités restantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

Considérant que les municipalités qui ne désirent pas adhérer à cette entente seront soumises à l'application de la réglementation de la Ville intervenante sur la tarification en vigueur pour la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses, il est

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature du renouvellement de l'entente à intervenir et préparée par la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) ;

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général et greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

2021-09-308      SUJET :      AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT NUMÉRO 1 À L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE POUR LES APPELS INITIAUX (SIMULTANÉS) EN CAS D'INCENDIES OU DE SITUATIONS D'URGENCE

Considérant que les municipalités de Pincourt, L'Île-Perrot et Terrasse-Vaudreuil sont parties à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide pour les appels initiaux (simultanés) en cas d'incendies ou de situations d'urgence signée en date du 17 juin 2011 ;

Considérant que les parties souhaitent apporter des modifications à cette entente en proposant un mode de facturation à taux fixe dans le but de favoriser l'optimisation des ressources communes en incendie, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'avenant numéro 1 à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide pour les appels initiaux (simultanés) en cas d'incendie ou de situations d'urgence.

2021-09-309      SUJET :      APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Considérant que la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 20 au 26 septembre 2021 ;

Considérant qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens ;

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

Considérant qu'Opération Gareautrain demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la Ville de Pincourt, il est

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la *Semaine nationale de la sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

2021-09-310 SUJET : NOMINATION DE TROIS CHEFS AUX OPÉRATIONS SUR APPEL POUR LE SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE DES VILLES DE PINCOURT ET NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Considérant l'entente de collaboration relative au service incendie signée par les villes de Pincourt et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ;

Considérant les nouvelles exigences d'optimisation de la desserte en incendie pour les villes de Pincourt et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ;

Considérant les discussions avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et leur accord à cette nomination ;

Considérant la recommandation du directeur du Service d'urgence et de protection incendie, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la nomination de messieurs Patrick Downs, Carl Noël et Sylvain O'Connor, à titre de chefs aux opérations sur appel du Service d'urgence et de protection incendie des villes de Pincourt et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

2021-09-311 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que nous en sommes à la dernière année d'option pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, à aller en appel d'offres public pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2021-09-312 SUJET : NOMINATION DE MADAME NATHALIE CHÉNIER À TITRE DE GREFFIÈRE ADJOINTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant la nomination de Me Charlotte Gagné à titre de greffière dès janvier 2022 ;

Considérant que le poste de greffière adjointe sera dès lors vacant ;

## VILLE DE PINCOURT

Considérant le travail effectué par madame Nathalie Chénier à titre d'adjointe administrative à la fois pour la direction générale, le greffe et la mairie ;

Considérant la recommandation de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Nathalie Chénier à titre de greffière adjointe dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, succédant ainsi à Me Charlotte Gagné.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette à signer pour et au nom de la Ville, l'addenda au contrat de travail à intervenir avec madame Nathalie Chénier.

2021-09-313 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2021 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2021-09-314 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE

Considérant que la Ville avait autorisé la directrice du Service administratif et financier, madame Nathalie Boisvert, à reporter la vente des immeubles pour non-paiement de taxes de 2019, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 2 septembre 2021 en tout ou en partie.

2021-09-315 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2021.

2021-09-316 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – SEPTEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier

# VILLE DE PINCOURT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## A) Paiement à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers.

- i. « **Construction Jacques Théorêt Inc.** » : la somme de 255 953,56 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 15 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 août 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 901** soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

## B) Paiements à effectuer pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueducs et d'égouts de la rue Cherrystone et des Places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe

- i. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 10 005,75 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 7 août 2021.
- ii. « **Laboratoire GS Inc.** » : la somme de 8 145,98 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 27 août 2021.
- iii. « **Eurovia Inc.** » : la somme de 390 577,88 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 août 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 911** soient imputées au poste 22.300.10.911.

## C) Paiement à effectuer pour le projet de la réfection des toitures de l'Omni-Centre

- i. « **Cormier Lefebvre Architectes Inc.** » : la somme de 3 069,83 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 juillet 2021.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste 02.401.00.418.

## D) Paiement à effectuer pour le projet de réfection du boul. Cardinal-Léger au coin de la 5<sup>e</sup> Avenue

- i. « **Shellex Groupe Conseil inc.** » : la somme de 2 069,55 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 août 2021.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 22.401.00.411.

2021-09-317 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 856 – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉCRAN ANTIBRUIT VÉGÉTALISÉ, D'UN STATIONNEMENT ET D'UNE VOIE D'ACCÈS POUR LA COUR DES TRAVAUX PUBLICS – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-007

---

## VILLE DE PINCOURT

Considérant le processus d'appel d'offres 2021-007 qui s'est terminé le 30 août 2021 ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Pavages d'Amour Inc.	Oui	1 099 005,78 \$
Environnement routier NRJ Inc.	Oui	1 146 300,75 \$
Ali Excavation Inc.	Oui	1 200 457,67 \$
Duroking Construction/ 9200-2088 Québec Inc.	Oui	1 232 167,53 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour la construction d'un écran antibruit végétalisé, d'un stationnement et d'une voie d'accès pour la cour des travaux publics, auprès de « *Pavages d'Amour Inc.* » pour la somme de 1 099 005,78 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt numéro 856 soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.

2021-09-318 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DU CONSEIL » – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'INSTALLATION DE DOS D'ÂNE ALLONGÉS – RUE DU SOUVENIR ET LE CHEMIN DUHAMEL

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour l'installation de dos d'âne allongés sur la rue du Souvenir et le chemin Duhamel, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à « *Les Pavages La Cité B.M. Inc.* » pour la somme de 11 899,91 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets du conseil » soit imputée au poste comptable 22.300.10.528.

2021-09-319 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES TOITURES DE L'OMNI-CENTRE DE PINCOURT – APPEL D'OFFRES 2021-013

---

Considérant le processus d'appel d'offres 2021-013 qui s'est terminé le 13 septembre 2021 ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :



## VILLE DE PINCOURT

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Couverture Montréal Nord Ltée	X	447 224,01 \$
Les toitures CS Lavallée (1997) Inc.	X	487 494,00 \$
Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée	X	494 824,81 \$
Entreprises J. Veilleux & fils Inc.	X	727 790,60 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour réfection des toitures de l'Omni-Centre de Pincourt, auprès de « *Couverture Montréal Nord Ltée* » pour la somme de 447 224,01 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Entretien des immeubles et mobilier urbain » soit imputée au poste comptable 22.100.20.721.

2021-09-320      SUJET :      AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LA SAISON 2021-2022

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe "LEC Inc." (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 ;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes de l'entente de remboursement conclue entre l'Association de hockey mineur Île Perrot inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt, pour la location des glaces conformément au contrat et suivant réception des factures, pour chacun des mois de la saison 2021-2022.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2021-09-321      SUJET :      AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE REMBOURSEMENT POUR LA SAISON 2021-2022 ENTRE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE PERROT INC. (HMIP) ET LES VILLES DE L'ÎLE PERROT

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente de remboursement, pour la saison 2021-2022, entre L'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. (HMIP) et les villes de l'Île Perrot.

2021-09-322 SUJET : AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

Considérant la convention d'aide financière entre la Ville de Pincourt et la sous-ministre adjointe aux Aînés et aux Proches aidants ;

Considérant la démission de la chef de Division développement social et culturel ;

Considérant la pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement ;

Considérant l'embauche tardive d'une agente de développement social et communautaire suite à la pandémie ;

Considérant que la Ville n'a pas pu tenir une consultation citoyenne en présentiel ;

Considérant que la Ville a jusqu'au 6 janvier 2022 pour présenter le rapport final présentant les résultats attendus, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Francis Hamel, directeur par intérim des Loisirs et Services communautaires ou madame Sabrina Martel, agente de développement social et communautaire, à demander une prolongation à la démarche Municipalité (MADA) jusqu'au 6 avril 2022.

2021-09-323 SUJET : VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 21 DÉCEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À la suite du dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner au greffier de vendre à l'enchère publique selon la *Loi sur les cités et villes* et la Politique de recouvrement 2017 concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville, les immeubles qui ont des arrérages de taxes foncières et de droits sur les mutations pour l'année 2019 ou antérieurs à ladite année.

Seront soustraites de ladite vente pour non-paiement de taxes les créances en souffrance d'arrérages de taxes de 2019 et de droits sur les mutations immobilières de 2019 ayant un solde de 200 \$ et moins.

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-Centre, 375, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, **le 21 décembre 2021, à 11 heures.**

## VILLE DE PINCOURT

2021-09-324 SUJET : NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT  
POUR ACQUÉRIR, SI NÉCESSAIRE, DES IMMEUBLES LORS DE LA  
VENTE AUX ENCHÈRES PRÉVUE POUR LE 21 DÉCEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Nathalie Boisvert, directrice du Service administratif et financier et trésorière, ou, en son absence, madame Johanne Bertrand, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes prévue pour le 21 décembre 2021, à 11 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 29 et s'est terminée à 19 h 37.

2021-09-325 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 38, de lever la Séance ordinaire du 14 septembre 2021.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME CHARLOTTE GAGNÉ  
GREFFIÈRE ADJOINTE